

QUESTIONNAIRE SUR LES PEUPLIERS ET LES AUTRES ARBRES A CROISSANCE RAPIDE UTILES AUX PERSONNES ET A L'ENVIRONNEMENT

2016 - 2019

INTRODUCTION

Le questionnaire sur les peupliers et les saules a été conçu pour compléter les rapports nationaux en vue de la 26^{ème} Session de la Commission internationale du peuplier et autres arbres à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP) qui se tiendra en 2020.

Les réponses au questionnaire sont cruciales car elles permettent à la FAO de faire des analyses nationales, régionales et mondiales de l'état et des tendances de l'évolution du secteur forestier, ainsi que d'aider à améliorer la formulation des politiques, à préparer des études de perspectives et à entreprendre la planification, la gestion, le suivi et la présentation de rapports.

Le questionnaire comporte quatre questions. En cas d'absence de données primaires détaillées, vous pouvez fournir des statistiques agrégées et les meilleures estimations des spécialistes.

CONTACTS

Pour tout renseignement concernant les réponses à ce questionnaire, veuillez écrire à:

Benjamin Caldwell, Secrétaire de la CIP, IPC-Secretariat@fao.org

Coordonnées:

Pays:	France
Personne à contacter:	Elisabeth Van de Maele
Fonction de la personne à contacter:	Cheffe du bureau de la gestion durable de la forêt et du bois - Sous-direction des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie - Service développement des filières et de l'emploi - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Courriel:	elisabeth.van-de-maele@agriculture.gouv.fr
Téléphone:	00 33 49 55 51 27

Termes et définitions

Les principales catégories de la FAO pour les terres incluant des arbres sont classées comme suit:

Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle. <i>Note(s) explicative(s)</i> 1. Inclut les forêts où il est impossible de faire la distinction entre plantation et régénération naturelle. 2. Inclut les forêts présentant un mélange d'arbres naturellement régénérés et d'arbres plantés/semés, et où les arbres naturellement régénérés sont censés constituer la majeure partie du matériel sur pied à maturité du peuplement. 3. Inclut les taillis des arbres initialement établis par régénération naturelle. 4. Inclut les arbres naturellement régénérés d'espèces introduites.
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré. <i>Note(s) explicative(s)</i> 1. Dans ce contexte, le terme «à prédominance» indique que les arbres plantés/semés constituent plus de 50 pour cent du matériel sur pied à maturité. 2. Sont inclus les taillis des arbres originellement plantés ou semés.
Forêt de plantation	Forêt plantée soumise à une gestion intensive et qui réunit tous les critères suivants au moment de la plantation et de la maturité du peuplement: une ou deux espèces, structure équiennne, et intervalles réguliers. <i>Note(s) explicative(s)</i> 1. Inclut spécifiquement: les plantations à courte rotation visant la production de bois, de fibres et d'énergie. 2. Exclut spécifiquement: les forêts plantées à des fins de protection ou de restauration de l'écosystème. 3. Exclut spécifiquement: Les forêts établies par plantation ou par semis qui, à la maturité du peuplement, ressemblent ou ressembleront à une forêt naturellement régénérée.

Systèmes agroforestiers	<p>“Autre terre dotée de couvert d'arbres” présentant des cultures agricoles transitoires et/ou des pâturages/animaux.</p> <p><i>Note(s) explicative(s)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inclut les zones occupées par des bambouseraies et des palmeraies à condition que l'utilisation de la terre, la hauteur et le couvert forestier soient conformes aux critères établis. 2. Inclut les systèmes agrosylvicoles, sylvopastoraux et agrosylvopastoraux.
Arbres en milieu urbain	<p>“Autre terre dotée de couvert arboré” comme, par exemple: les parcs urbains, les allées arborées et les jardins.</p>
Forêt	<p>Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.</p> <p><i>Note(s) explicative(s)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La forêt est déterminée tant par la présence d'arbres que par l'absence d'autres utilisations prédominantes des terres. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 mètres in situ. 2. Inclut les zones couvertes d'arbres jeunes qui n'ont pas encore atteint, mais devraient atteindre, un couvert arboré de 10 pour cent et une hauteur de 5 mètres. Sont incluses également les zones temporairement non boisées en raison de pratiques

Veillez consulter les termes et les définitions de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020, <http://www.fao.org/3/I8661FR/i8661fr.pdf>

	<p>d'aménagement forestier (coupes) ou par des causes naturelles et dont la régénération est prévue dans les 5 ans. Les conditions locales peuvent, dans des cas exceptionnels, justifier un délai plus long.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Inclut les chemins forestiers, les coupe-feu et autres petites clairières; les forêts dans les parcs nationaux, les réserves naturelles et les autres aires protégées présentant un intérêt environnemental, scientifique, historique, culturel ou spirituel. 4. Inclut les brise-vent, les rideaux-abris et les corridors d'arbres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares et une largeur de plus de 20 mètres. 5. Inclut les terres à culture itinérante abandonnées avec des arbres régénérés qui atteignent, ou sont capables d'atteindre, un couvert forestier d'au moins 10 pour cent et une hauteur d'au moins 5 mètres. 6. Inclut les zones intertidales couvertes de mangroves, qu'elles soient ou ne soient pas classifiées comme terres. 7. Inclut les plantations d'hévéas, de chênes-lièges et de sapins de Noël. 8. Inclut les zones occupées par des bambouseraies et des palmeraies à condition que l'utilisation de la terre, la hauteur et le couvert forestier soient conformes aux critères établis. 9. Inclut les zones en-dehors des terres forestières légalement désignées qui répondent à la définition de «forêt». 10. Exclut les peuplements d'arbres dans les systèmes de production agricole, tels que les plantations d'arbres fruitiers, les plantations de palmiers à huile, les oliveraies et les systèmes agroforestiers dont les cultures se déroulent sous couvert d'arbres. Note: Les systèmes agroforestiers tels que le système «Taungya», où les cultures s'effectuent seulement pendant les premières années de rotation forestière, entrent dans la catégorie «forêt».
--	--

<p>Autres terres dotées de couvert d'arbres</p>	<p>Terres entrant dans la catégorie «autre terre», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de 10 pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de 5 mètres à maturité.</p> <p><i>Note(s) explicative(s)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'utilisation de la terre est le critère principal permettant de distinguer la «forêt» des «autres terres dotées de couvert arboré». 2. Inclut spécifiquement: les palmiers (huile, noix de coco, dattes, etc.), les vergers (fruits, fruits à coque, olives, etc.), l'agroforesterie, et les arbres dans les milieux urbains. 3. Inclut les groupes d'arbres et les arbres épars (par ex. arbres hors forêt) dans les paysages agricoles, les parcs, les jardins et autour des bâtiments à condition que la superficie, la hauteur et le couvert forestier soient conformes aux critères établis. 4. Inclut les peuplements dans les systèmes agricoles traditionnels, comme les plantations d'arbres fruitiers/les vergers. Dans ces cas, la hauteur du seuil peut être inférieure à 5 mètres. 5. Inclut les systèmes agroforestiers lorsque les cultures sont pratiquées sous couvert arboré et que les plantations forestières sont principalement établies à d'autres fins que la production de bois comme, par exemple, les plantations de palmiers à huile. 6. Les différentes sous-catégories d'« autres terres dotées de couvert d'arbres» sont exclusives et la superficie déclarée dans ces sous-catégories ne devra pas être déclarée dans aucune des autres sous-catégories. 7. Exclut les arbres disséminés présentant un couvert arboré inférieur à 10 pour cent, les petits groupes d'arbres couvrant moins de 0,5 hectares et les arbres plantés en ligne d'une largeur inférieure à 20 mètres.
--	--

Question 1: Superficie totale en 2019, et superficie plantée de 2016 à 2019 (changement de superficie au cours des quatre dernières années)

Dans le tableau suivant, veuillez indiquer pour l'année 2019, la superficie (ha) des peupliers et des saules, la superficie forestière destinée à des fonctions forestières (%), et la superficie plantée pendant la période 2016- 2019 (4 ans). Pour les autres espèces à croissance rapide (AECR)², veuillez indiquer les espèces ou les genres les plus importants pour votre commission, en ajoutant les lignes supplémentaires correspondantes.

² Convention de la CIP (2019) Article III - Fonctions

Les fonctions de la Commission sont les suivantes:

a) étudier les aspects scientifiques, techniques, sociaux, économiques et environnementaux de **Populus et d'autres essences à croissance rapide. En plus des travaux menés par la Commission sur le genre Populus, les sous-groupes de la**

Commission peuvent mener des travaux sur d'autres genres utiles aux personnes et à l'environnement. Les travaux de la Commission portent en priorité sur la production, la protection, la conservation et l'utilisation des ressources forestières, à l'appui des moyens d'existence, de l'utilisation des terres, du développement rural et de l'environnement. Ces travaux intéressent notamment les questions relatives à la sécurité alimentaire, le changement climatique et les puits de carbone, la

conservation de la biodiversité et la résilience face aux menaces biotiques et abiotiques, et la lutte contre la déforestation.

Tableau 1. Superficie; Veuillez noter que le total horizontal des quatre fonctions forestières ne devra pas dépasser 100%

Catégorie d'affectation des terres	Total Superficie 2019 (ha)	Superficie totale par fonction forestière en %				Superficie plantée 2016-2019 (ha)
		Production		Protection (%)	Autre (fonction) (%)	
		Bois rond industriel (%)	Bois de feu, biomasse (%)			
Forêt naturellement régénérée						
	Peupliers	148 000	14	20	66	n.d.
	Saules	130 000			100	n.d.
	Mélange peupliers-saules					n.d.
	AECR*					
						n.d.
						n.d.
						n.d.
Forêt plantée						
	Peupliers	200 000	100			17 500
	Saules	60		100		40
	Mélange peupliers-saules					
	AECR*					
Autres terres dotées de couvert d'arbres						
Systèmes agroforestiers	Peupliers					
	Saules					
	Mélange peupliers-saules					
	AECR*					

Arbres en milieu urbain	Peupliers						
	Saules						
	Mélange peupliers-saules						
	AECR*						
Total général		478 060					17 540

* Pour les autres espèces à croissance rapide (AECR), veuillez indiquer les espèces les plus importantes pour votre commission, en ajoutant les lignes supplémentaires correspondantes (par ex. tectona spp. sera dans la section AECR)

Question 2: Prélèvements de bois en 2019

Veuillez donner les quantités par catégorie de forêt, d'espèce, et/ou de cultivar, de prélèvements de bois en mètres cubes (m³) de chaque produit respectif. Si possible, regroupez les prélèvements totaux en fonction du bois rond industriel et du bois de feu/copeaux de bois. Pour les AECR, veuillez indiquer les espèces à croissance rapide les plus importantes pour votre commission, en ajoutant les lignes supplémentaires correspondantes (par ex. tectona spp. sera dans la section AECR)

Tableau 2 Prélèvements de bois

Catégorie de forêt et espèces, cultivars ou clones		Prélèvements de bois en 2019 en m ³				
		Total prélèvements	pour le bois rond industriel			pour le bois de feu, les copeaux de bois
Forêt naturellement régénérée	Placage/contreplaqué		Bois à pâte	Bois de sciage		
	Peupliers					
	Saules					
	Mélange peupliers-saules					
	AECR*					
Forêt plantée						
	Peupliers	1 990 000	1 041 000	540 000	409 000	
	Saules					
	Mélange peupliers-saules					
	AECR*					
Autres terres dotées de couvert d'arbres						
Systèmes agroforestiers						
	Peupliers					
	Saules					
	Mélange peupliers-saules					
	AECR*					
Total général		1 990 000	1 041 000	540 000	409 000	

* Pour les autres espèces à croissance rapide (AECR), veuillez indiquer les espèces les plus importantes pour votre commission, en ajoutant les lignes supplémentaires correspondantes (par ex. tectona spp. sera dans la section AECR)

Question 3: Produits forestiers en 2019

Veuillez énumérer les produits, ventilés par catégorie de forêt, provenant des peupliers et des autres espèces à croissance rapide en 2019. Veuillez utiliser des **équivalents de bois rond (1000 m³r)** comme unité de mesure. Les facteurs généraux de conversion pour chaque produit sont donnés ci-dessous (dans le cas où des facteurs de conversion spécifiques ne seraient pas disponibles dans votre pays):

Produit	Unité de mesure du produit	Facteur de conversion en équivalent de bois rond
Bois de feu	tonnes métriques ou m ³ stère de bois	1 tonne métrique = 4 m ³ (r) 1 m ³ stère de bois = 1,8 m ³ (r)
Copeaux	tonnes métriques	1 tonne métrique = 1,7 m ³ (r)
Pâte de bois mécanique Pâte de bois chimique	tonnes métriques	1 tonne pâte méch. = 2,5 m ³ (r) 1 tonne pâte chim. = 4,5 m ³ (r)
Panneau de particules Panneau de fibres (panneau dur, MDF)	m ³ du produit	1 m ³ panneau de particules = 1,4 m ³ (r) 1 m ³ panneau de fibres = 2,0 m ³ (r)
Feuilles de placage	m ³ du produit	1 m ³ = 1,9 m ³ (r)
Contreplaqué	m ³ du produit	1 m ³ = 2,5 m ³ (r)
Bois de sciage	m ³ du produit	1 m ³ = 1,8 m ³ (r)

Tableau 3 Produits forestiers en équivalents de bois rond (1000 m³ r)

Catégorie de forêt	Bois de feu	Copeaux	bois rond industriel (grumes, bois à pâte)	Pâte de bois (méch. ou chim.)	Panneau de particules, panneau de fibres (MDF, panneau dur)	Feuilles de placage	Contreplaqué	Bois de sciage
'000 m³ (r)								
Forêt naturellement régénérée								
	Peupliers							
	Saules							
	Mélange peupliers- saules							
	AECR*							
Plantée								
	Peupliers							736 000
	Saules							
	Mélange peupliers- saules							
	AECR*							
Systèmes agroforestiers								
	Peupliers							
	Saules							
	Mélange peupliers- saules							
	AECR*							
Total général								736 000

* Pour les autres espèces à croissance rapide (AECR), veuillez indiquer les espèces les plus importantes pour votre commission, en ajoutant les lignes supplémentaires correspondantes (par ex. tectona spp. sera dans la section AECR)

Question 4: Veuillez examiner les tendances prédominantes de l'évolution des peupliers et des autres arbres à croissance rapide dans votre pays jusqu'en 2030. Quel est votre avis sur les problèmes suivants?

Veuillez mettre une croix (X) dans la colonne que vous trouvez la plus appropriée

Tableau 4 Tendances prédominantes

	augmentera	diminuera	restera stable	sans commentaire
1a. La conversion de forêts naturellement régénérées de peupliers à d'autres utilisations...			X	
1b. La conversion de forêts naturellement régénérées de saules à d'autres utilisations...			X	
1c. La conversion de forêts naturellement régénérées d'espèces à croissance rapide à d'autres utilisations...			X	
2a. La conversion de forêts plantées de peupliers à d'autres utilisations...		X		
2b. La conversion de forêts plantées de saules à d'autres utilisations...		X		
2c. La conversion de forêts plantées d'espèces à croissance rapide à d'autres utilisations...		X		
3a. La superficie de peupliers destinés à des plantations bioénergétiques...		X		
3b. La superficie de saules destinés à des plantations bioénergétiques...		X		
3c. La superficie des autres arbres à croissance rapide destinés à des plantations bioénergétiques...		X		
4a. Les investissements gouvernementaux dans le secteur des peupliers...			X	
4b. Les investissements gouvernementaux dans le secteur des saules...			X	
4c. Les investissements gouvernementaux dans le secteur des autres arbres à croissance rapide...			X	
5a. Les investissements privés dans le secteur des peupliers...	X			
5b. Les investissements privés dans le secteur des saules...			X	
5c. Les investissements privés dans le secteur des autres arbres à croissance rapide...	X			
6a. L'importance des peupliers à des fins de production ...	X			
6b. L'importance des saules à des fins de production ...			X	
6c. L'importance des autres espèces à croissance rapide à des fins de production ...	X			
7a. L'importance des peupliers à des fins de protection ...	X			
7b. L'importance des saules à des fins de protection ...			X	
7c. L'importance des autres espèces à croissance rapide à des fins de protection ...			X	
8a. Le rejet des peupliers par les groupes de défense de l'environnement...			X	
8b. Le rejet des saules par les groupes de défense de l'environnement...			X	

8c. Le rejet des arbres à croissance rapide par les groupes de défense de l'environnement...	X			
9a. L' acceptation par le grand public des peupliers en tant que ressource naturelle importante...	X			
9b. L' acceptation par le grand public des saules en tant que ressource naturelle importante...			X	
9c. L' acceptation par le grand public des arbres à croissance rapide en tant que ressource naturelle importante...			X	

---FIN DU QUESTIONNAIRE---